

me et sa réception au Vatican, suivie bientôt de l'approbation du Scapulaire (4 avril 1900).

Quel est l'objet de la dévotion à N. D. de Pellevoisin ?

R. C'est la réparation eucharistique, puis la diffusion du Scapulaire du Sacré-Cœur.

Q. Mais le Scapulaire approuvé à Rome est-il bien le même que celui de Pellevoisin ?

R. Oui.

Q. Comment cela ?

R. Parce que: 1o On n'a rien changé ni à sa matière, ni à sa forme; 2o Mgr le Secrétaire des Rites a déclaré à un évêque que le Scapulaire du décret est substantiellement celui de Pellevoisin; 3o Mgr Servonnet a déclaré publiquement à Fribourg: " Le Scapulaire approuvé à Rome est bien celui de Pellevoisin. "

Q. Mais on y a fait des modifications.

R. Qu'importe? les modifications faites à la façade d'une maison ne changent rien à la maison elle-même.

On a laissé tous les éléments constitutifs du Scapulaire de Pellevoisin.

Q. Ces modifications ne sont-elles pas contraires aux demandes de la Ste Vierge ?

R. Non, la Ste Vierge a dit en parlant du côté seul modifié: " l'Eglise décidera. "

Q. Mais pourquoi y a-t-il maintenant tant de contradictions ?

R. C'est pour donner sans doute raison à la Ste Vierge, qui a répété six fois: " Il y aura des contradictions. "

Jean de Pelle.

NOTRE-DAME DE PELLEVOISIN,

PRIEZ POUR L'EGLISE ET POUR LA FRANCE.

(40 jours) d'indulgence accordés par Mgr Servonnet.)

IMPRIMATUR: 18 janvier 1903

† Charles, Ev. de Blois

CROSS LAKE, VIA NORWAY HOUSE, KEEWATIN.

14 novembre 1905.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous donner dans ce post-scriptum quelques nouvelles de la mission.

Depuis la fin de septembre nous sommes quatre oblats à la mission Ste Croix.